

8 août 1990, Québec

Conférence de presse au sujet de la Crise d'Oka

M. Levac: M. Bourassa va y aller avec une déclaration en français et ensuite les questions.

M. Bourassa: Je répondrai en français et en anglais à vos questions. La déclaration initiale sera brève. Le Secrétaire général du gouvernement, M. Morin, est à mes côtés s'il y avait des questions de nature purement technique.

Depuis le début, depuis le 11 juillet, le gouvernement a assumé ses responsabilités dans les secteurs de sa juridiction. C'est évident que nous faisons face à un problème extrêmement complexe, qu'on ne pouvait pas nous demander de régler en trois semaines un problème qui dure depuis deux siècles. Nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition puisque notre juridiction s'appliquait pour ce qui a trait à la sécurité publique. Nous avons utilisé tous les moyens dans notre juridiction pour essayer de régler le problème. Le 11 juillet, nous avons demandé, pour ce qui a trait à l'équipement, la collaboration des autorités fédérales.

Il a fallu constater qu'en face de la situation qui existait, alors que nous faisons face à des dizaines de warriors armés, dans un contexte extrêmement difficile, nous avons dû constater, dimanche dernier, que la solution, en termes de sécurité publique, ne pouvait pas être envisagée d'une façon permanente. J'ai donc demandé, j'ai donc établi un délai de 48 heures de manière à pouvoir favoriser la solution du problème. On doit constater qu'après ce délai de 48 heures, des événements importants sont annoncés aujourd'hui. J'ai assumé mes responsabilités, comme chef du gouvernement, en faisant appel à l'armée, à la disponibilité de l'armée canadienne. J'ai rencontré hier le commandant en chef de la Force mobile, le général Foster et ses adjoints, pour examiner la situation. J'espère bien que cette disponibilité pourra se réaliser à très court terme, c'est-à-dire qu'il y a toujours des délais inévitables pour la préparation du travail qui est à faire.

Je dois dire que cette disposition, je crois, l'article 275 de la Loi de la défense nationale permet au gouvernement, lorsque ça paraît légitime et nécessaire, de pouvoir demander l'utilisation des Forces armées à des fins pacifiques, dans toute la mesure du possible. Également, on doit constater, puisqu'il ne faut pas oublier dans tout cela que pour ce qui a trait au fond de la question, c'est une question de juridiction fédérale. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral est intervenu. Il est intervenu auparavant, par exemple, dans le cas de la question d'Oka, mais on doit constater que la source initiale du conflit est réglée, que dans le cas d'Oka, le gouvernement fédéral est intervenu après discussion avec le gouvernement du Québec. J'en ai discuté avec M. Mulroney et avec ses adjoints à quelques reprises hier et aujourd'hui, il a été convenu de nommer le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Gold, comme intermédiaire entre les parties pour les parties à table. C'est l'objectif de tous les essayer d'amener gouvernements que d'avoir ces deux événements qui un minimum de confiance souvent presque insoluble. Ceci étant dit, nous désirons une solution négociée.

Il faut donc admettre que les mesures qui sont annoncés aujourd'hui nous permettent d'avoir la solution pacifique d'un problème qui paraît insoluble. Quelques mots sur la situation et le travail constant qu'a fait le ministre Ciaccia pendant des semaines afin d'amener les parties ensemble. M. Ciaccia est responsable, le ministre délégué auprès des

autochtones, mais c'est évidemment une question de juridiction fédérale. On ne peut quand même pas demander au gouvernement du Québec, dans une question comme celle-là, de se substituer au gouvernement fédéral pour le fond de la question. On a fait ce qu'on pouvait faire, le maximum, dans la limite de nos juridictions. Et là, on utilise une loi canadienne qui a été utilisée à de très nombreuses reprises pour permettre la sécurité, pour promouvoir, pour faciliter et pour accroître la sécurité de la population. Nous avons essayé, parallèlement à cela, toujours en assumant nos responsabilités, nous avons essayé d'atténuer les inconvénients pour la population. Encore là, les ministres responsables ont communiqué constamment avec les autorités. J'ai moi-même rencontré les dirigeants municipaux de la région d'Oka, j'ai rencontré les dirigeants municipaux de la région de Châteauguay, j'ai même rencontré cet après-midi des groupes, des représentants de groupes, de personnes qui, évidemment, sont exaspérés devant la durée de ce conflit. Nous comprenons très bien leur exaspération. Je pense bien que...

Et je demande à la population en général de comprendre également cette situation pour tous ces citoyens, tout à fait innocents et étrangers à ce conflit, qui doivent subir personnellement des préjudices très très sérieux. Et c'est la responsabilité du gouvernement, dans des circonstances comme celle-là, de faire preuve du maximum d'ouverture pour les aider, comme on l'a fait et comme on va le faire. Et on annoncera des mesures concrètes pour leur venir en aide, qui vont au-delà, dans certains cas, de ce qui n'a jamais été fait pour aider des groupes de citoyens qui sont victimes de situation difficile et sur laquelle ils n'ont aucun contrôle.

Donc, ceci se trouve à permettre à la fois d'avoir, en termes de sécurité publique, de la protection de la population, des moyens additionnels, également pour permettre aux citoyens qui 'doivent vivre ces circonstances très difficiles, d'avoir des compensations tout à fait légitimes et d'avoir un ultime effort, si on peut dire, de rapprochement des parties par une personne particulièrement crédible, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec.

M. Levac: Première question, André Jobin.

M. Jobin: M. Bourassa, j'aurais deux questions. Tout d'abord, quand doit intervenir l'Armée et quel sera son rôle?

M. Bourassa: Comme je vous ai dit, J'ai rencontré hier le commandant en chef de la Force mobile, le général Foster, et, comme vous le savez, ça prend quand même quelques heures pour préparer les Forces armées en fonction du travail qui leur est confié. La grande priorité du gouvernement du Québec, c'est que le rôle de l'Armée sera pacifique. Et je crois que tous les Québécois seront d'accord pour souhaiter que cette intervention de l'Armée canadienne se fasse dans des conditions pacifiques. Je ne vois absolument personne, aucun groupe qui puisse avoir intérêt à une confrontation armée. Au contraire, je vois que les Québécois, les autochtones ont intérêt à ce que nous puissions nous entendre ensemble; nous devons vivre ensemble. Nous sommes conscients que ce n'est pas un problème facile, comme je vous le disais tantôt. C'est facile de blâmer le gouvernement; c'est la cible de choix dans les situations complexes. Il n'y a pas beaucoup de monde qui avait des solutions à proposer.

Mais on ne peut pas nous demander de régler en quelques semaines ce qui existe depuis deux siècles. Alors, le rôle de l'Armée a pour but de permettre aux forces de la sécurité qui

relèvent de la juridiction du Québec d'assumer leurs responsabilités d'une manière plus complète étant donné qu'elles ont dû les assumer, depuis un mois, d'une façon particulièrement exigeante, et je dirais très courageuse.

M. Jobin: Deuxième question. Le juge Allen B. Gold a déjà fait ses preuves comme négociateur dans des dossiers très importants dans le passé. Est-ce que c'est le Québec qui l'a proposé au fédéral et, deuxièmement, est-ce qu'il doit commencer à négocier avec des barricades ou après que les barricades seront démantelées?

M. Bourassa: Le juge Gold est disponible immédiatement. L'objectif de son travail, c'est précisément que nous nous mettions à table pour éliminer les barricades, comme on l'a proposé dans la formule du 27 juillet. Nous avons été en communication constante, M. Jobin, avec toute une série de noms qui étaient suggérés de part et d'autre. Mon secrétaire général a parlé très souvent avec son équivalent au fédéral. La proposition du nom, je ne pourrais pas vous dire, c'est dans toutes ces conversations, si elle est venue d'un gouvernement ou de l'autre, mais de toute manière, ce qui compte, c'est que ça s'est fait en concertation.

M. Levas: André Forgues.

M. Forgues: M. le premier ministre, à propos de l'intervention de l'Armée, est ce que vous pouvez être plus spécifique? Quand vous dites que vous demandez à l'Armée d'aider la Sûreté du Québec à assumer ses responsabilités, est ce qu'il s'agit de remplacer des agents de la Sûreté du Québec qui sont fatigués ou s'il s'agit de resserrer les contrôles autour des autochtones, autour des barricades à Oka et à Kahnawake?

M. Bourassa: M. Forgues, je vous ai dit que la grande priorité du gouvernement c'était que ça se fasse d'une façon pacifique. J'ai discuté différentes options avec le commandant en chef. Ne me demandez pas de parler de sécurité sur la place publique.

M. Forgues: À propos du juge Gold, si vous permettez, est ce qu'on doit comprendre qu'à compter de maintenant, vos proches collaborateurs, le ministre Ciaccia, vont continuer des discussions comme ils le font depuis quatre semaines, mais par l'intermédiaire du juge Gold?

M. Bourassa: Non. Le juge Gold normalement va rentrer en communication avec nous. Évidemment, il agit également au nom du gouvernement fédéral, parce que, je le répète pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, en vertu de la constitution canadienne, la question des Indiens relève de l'autorité fédérale. Donc, il ne faut pas l'oublier. Nous, on a été impliqués dans le dossier parce qu'on avait à faire face... on devait assumer nos responsabilités pour la sécurité publique. Il fallait assumer nos responsabilités là-dessus et ce n'était pas facile puisqu'on avait affaire à des groupes de gens armés et il y avait quand même une sympathie notamment internationale. Il faudrait quand même que l'information soit complète sur ce qui a été imposé aux citoyens québécois à cet égard.

M. Levac: André Pépin.

M. Pépin: M. Bourassa, l'honorable juge Gold, le mandat précis donc est d'amener les parties à se parler et à lever les barricades: c'est son mandat précis. S'il échouait, est ce à ce moment-là que l'Armée intervient?

M. Bourassa: Il ne faut pas lier les deux questions. Le gouvernement du Québec a demandé l'intervention de l'Armée comme force de soutien, étant donné le fait que la sécurité publique exigeait d'être mieux assurés après un mois de travail de la part des autorités policières qui, après un mois de travail, en ayant à assumer toutes leurs autres responsabilités à l'extérieur d'Oka et de Kahnawake et de la région de Châteauguay. Il ne faut pas oublier que les forces policières ont des fonctions à assumer partout à l'intérieur du Québec. Donc, ils viennent ici comme force de soutien. Leur priorité a pour but de faire cela d'une façon pacifique. Il ne s'agit pas dans les décisions qui sont à prendre aujourd'hui de faire intervenir l'armée d'une façon non pacifique. Comme le disait le premier ministre du Canada, c'est évidemment la priorité des gouvernements.

M. Levac: M. Pépin.

M. Pépin: Mais M. Gold avait pour mandat de faire lever les barricades.

M. Bourassa: M. Gold, précisément, comme vous le laissez entendre, a pour mandat de mettre les parties à table et de négocier par la suite, mais pas sous la pression des armes, c'est-à-dire après l'élimination des barricades, comme exactement... comme la formule proposée par M. Ciacchia du 27 juillet voulait le proposer, voulait que ce soit appliqué. Il y a eu des préconditions. On ne s'est pas entendus sur les préconditions. Il y a eu évolution de la part du côté des Mohawks. Et je pense qu'on devrait maintenant... J'espère que s'il y a une volonté de règlement du côté des Mohawks, des autochtones, qu'on va s'entendre sur les préconditions. Parce que je pense que le gouvernement du Québec a fait des suggestions très raisonnables, très réalistes.

M. Levac: Normand Girard.

M. Girard: M. le premier ministre, les Mohawks ont dressé trois nouvelles barricades aujourd'hui. Est-ce qu'à la suite de la décision que vous annoncez aujourd'hui, il pourra continuer d'y avoir libre circulation des personnes et des biens de l'intérieur et de l'extérieur du territoire d'Oka plus spécialement?

M. Bourassa : Comme aujourd'hui... Vous voulez dire avec les forces armées?

M. Girard; Avec les forces armées là. À partir du moment où les forces armées viennent apporter leur soutien à la Sûreté du Québec, est ce que les personnes et les biens qui circulaient depuis l'intervention de votre gouvernement vont pouvoir continuer à circuler? En d'autres termes, est-ce que quelqu'un qui est à l'extérieur de la réserve qui veut aller s'approvisionner en aliments va pouvoir retourner dans la réserve s'il sort de la réserve?

M. Bourassa: La décision du gouvernement de faire intervenir l'armée a pour fonction principale de pouvoir assurer une meilleure sécurité à l'ensemble des citoyens. Elle n'a pas pour but... Je ne peux pas préjuger de ce qui peut arriver dans l'avenir. Mais elle n'a pas pour but d'empêcher la circulation des biens et des personnes.

M. Girard: Maintenant, ma deuxième question, c'est: Quand le pont Mercier sera-t-il ouvert? Ça, c'est le point principal qui horripile la rive sud. Quand le pont Mercier pourrait-il être utilisé?

M. Bourassa: Une façon très ferme et très constante, les gouvernements ont toujours et continuent encore de souhaiter que nous puissions ouvrir le pont Mercier d'une façon pacifique, c'est-à-dire sans affrontements armés. Je pense que ça, c'est la volonté quasiment unanime. Même ceux qui représentent des contestataires et qui ont combien raison de se plaindre... Lors de ma rencontre de cet après-midi, je n'ai pas entendu de demande. On était d'accord pour l'implication de l'Armée canadienne mais je n'ai pas entendu de demande de leur part de faire un assaut armé pour déloger les Mohawks des barricades. Donc, la priorité, c'est de pouvoir s'entendre, de se mettre à table et de démanteler les barricades, et je suis encore confiant que ça va se faire d'une façon pacifique.

M. Levac: J'ai encore quatre questions en français, après quoi, on passera à l'anglais. Bob McKenzie.

M. McKenzie (Robert): M. le premier ministre, de qui l'Armée canadienne doit prendre ses ordres dans cette opération?

M. Bourassa: En vertu de la loi, ça se fait en concertation avec les forces de la sécurité, avec la Sûreté du Québec.

M. McKenzie (Robert): Est-ce que vous pourriez nous décrire – je pose la question au cas où il y aurait des incidents malheureux dans l'avenir. On ne le souhaite pas mais au cas où – la ligne de commandement qui va s'exercer?

M. Bourassa:] Bien, c'est la ligne de commandement traditionnelle. C'est-à-dire que dans la mesure où la décision relève ultimement de la Sûreté du Québec, la Sûreté du Québec est un organisme du gouvernement québécois. Si elle relève ultimement de l'Armée canadienne, c'est un organisme qui relève du gouvernement fédéral. Si l'Armée canadienne doit travailler en concertation avec la Sûreté du Québec, évidemment, ce sont les gouvernements impliqués qui sont en cause. Mais, je veux dire que si elle est assujettie à la Sûreté du Québec, à ce moment-là, c'est la Sûreté du Québec qui a le dernier mot.

M. McKenzie (Robert): C'est-à-dire que c'est un officier de la Sûreté du Québec – probablement le directeur général de la Sûreté du Québec – qui aura l'ultime responsabilité des actes posés par l'Armée canadienne dans cette opération. Est-ce exact?

M. Bourassa: En fonction des Juridictions respectives, s'il s'agit de juridiction québécoise, ça sera, évidemment, la Sûreté du Québec qui devra, à ce moment-là, assumer la responsabilité de l'action.

M. McKenzie (Robert): Avant de poser un geste, prendre une initiative, l'armée devra attendre les instructions de la Sûreté du Québec. Est-ce exact?

M. Bourassa: Les discussions que j'ai eues hier avec le directeur de la Sûreté, le commandant en chef et ses adjoints, ont été dans le sens d'une concertation très étroite entre les deux.

M. McKenzie (Robert): Oui, mais il faut qu'un chef... Il faut que quelqu'un décide.

M. Bourassa : Oui, d'accord. Sur le plan légal...

M. McKenzie (Robert): Les instructions politiques, par exemple...

M. Bourbeau: Oui, oui...

M. McKenzie (Robert): ... est-ce vous ou M. Mulroney?

M. Bourassa: Sur le plan légal, nous faisons appel à l'Armée canadienne. C'est le gouvernement du Québec qui fait appel à l'Armée canadienne et donc, si c'est le gouvernement du Québec, finalement, qui donne les instructions pour l'utilisation de l'armée.

M. Levac: Oui. M. Bourassa, vous avez dit que le gouvernement était disposé à prendre des mesures qui vont au-delà de l'ordinaire pour réparer les préjudices causés aux citoyens. Quelle forme pourrait prendre ces mesures?

M. Bourassa: Il y aura des annonces qui seront faites demain à cet égard. Je crois qu'il y a là toutes sortes d'inconvénients. C'est inédit une crise comme celle-là. Je ne pense pas qu'on puisse en trouver une autre. Si on cherche aussi loin qu'on peut chercher dans le temps, je ne pense pas qu'on puisse trouver l'équivalent. Donc, nous devons en tenir compte dans les compensations qui sont établies et ça tient compte de différents facteurs. Il y a toute la question du réseau routier, par exemple. Dans le domaine du réseau routier, nous voulons faciliter et accorder une priorité la plus rapide possible à la réalisation du réseau routier parce que si les gens de Châteauguay sont obligés d'accepter sur le plan... comme je le disais il y a quelques heures à des gens de la région, s'ils sont obligés d'accepter des inconvénients qui ont un impact sur la valeur de leur propriété, il faut essayer, dans le domaine routier, de pouvoir développer un système qui leur permettra de rattraper, par une plus grande accessibilité, la valeur qu'ils peuvent perdre à cause de leur situation géographique.

Une voix: M. Lesage.

M. Lesage: J'aurais une double question, M. le premier ministre. Si je comprends bien, l'armée était quand même présente d'une certaine façon depuis le 11 juillet. En quoi, à partir de maintenant, c'est différent? Et, d'autre part, je voudrais savoir, vous avez dit que les questions de l'armée et de l'intervention du juge Gold ne sont pas liées. De façon précise, est ce que ça veut dire que l'armée n'entreprendra rien de nouveau que ce qu'elle a fait depuis le 11 juillet tant que le juge Gold va être dans le décor ou si les deux vont être de façon parallèle?

M. Bourassa: Non, j'ai dit que ça n'était pas lié mais je dois vous dire que l'armée n'est pas présente depuis le 11 juillet.

M. Lesage: Je parlais d'équipement et de...

M. Bourassa : D'accord. Oui, mais là, si on a demandé l'intervention de l'armée il y aura des troupes de l'armée canadienne qui pourront collaborer. Ça va prendre un minimum de temps

mais selon le commandant en chef, ça prend quand même un peu... Je pense que ça devrait être relativement rapide.

M. Lesage: Mais ça veut dire quoi? Est-ce que...

M. Bourassa: Une question de jours. Une question de...

M. Lesage: ...de jours.

M. Bourassa: Oui.

M. Lesage: Est-ce que ça veut dire qu'entre-temps il y a un délai qui est accordé au juge Gold de, je ne sais pas, deux, trois ou quatre jours pour lui permettre de faire sa médiation et l'armée n'interviendrait qu'à la suite de ça?

M. Bourassa : Je vous répète pour une troisième fois que les deux questions ne sont pas liées. Tout ce que je peux vous dire c'est que les Informations qui m'ont été données c'est que le juge Gold n'a pas l'intention de s'éterniser s'il s'aperçoit que les chances de solution sont inexistantes.

M. Girard: C'est combien de soldats...

M. Bourbeau: D'éterniser son travail, quoi.

M. Lesage: Mais comment pouvez-vous faire intervenir l'armée et en même temps demander une médiation? L'une devrait suivre l'autre, me semble-t-il.

M. Bourassa: Non. Je crois que vous n'avez pas compris l'esprit dans lequel...

M. Lesage: Je ne comprends pas, non.

M. Bourassa: ... et je m'en excuse. Alors, c'est moi, sûrement, qui ai manqué de clarté dans mes explications. J'ai bien dit que l'armée intervenait d'une façon pacifique, avec un objectif pacifique. J'ai bien dit que l'armée n'avait pas l'intention, dans cette étape, de faire un assaut armé. Donc, ce n'est pas lié à la question de la médiation ou du travail qui peut être fait du juge Gold. C'est que nous avons la possibilité, selon la loi, après un certain temps – et c'est arrivé, comme on l'a dit, plus d'une centaine de fois – d'invoquer la Loi de la défense nationale qui permet de faire venir l'armée et qui travaille sous la juridiction du gouvernement qui la demande, qui a demandé l'armée comme telle pour des fins qui n'ont pas pour but l'affrontement. Est-ce que je vous ai satisfait, M. Lesage?

M. Lesage: Non, pas tout à fait, je m'excuse. Mais, à ce moment-là, qu'est-ce que le juge Gold va faire exactement?

M. Bourassa: Le juge Gold... L'objectif de la mission du juge Gold, c'est de permettre... Il y a, actuellement, des zones ou des désaccords qui existent entre les différentes parties, par exemple, sur les préconditions. Je donne un exemple. On parlait, à un moment donné, qu'il fallait qu'ils aient le droit que les Mohawks puissent utiliser l'option de conseillers militaires

où ce n'était pas spécifié. Ils ont dit: Pas question de conseillers militaires. On parlait de nécessité. Est ce qu'on veut dire les vivres, les médicaments, etc.?

On parlait du droit, de la question internationale. Ils voulaient uniquement des observateurs internationaux. Alors, il y a quand même des désaccords qui ne paraissent pas majeurs, mais, je veux dire, constamment, on essayait, on essayait et, finalement, M. Ciaccia a conclu que c'était très difficile de pouvoir s'entendre sur les préconditions. Alors, dans un contexte comme celui-là, je pense qu'on peut envisager une autre étape et on le fait de concert avec le gouvernement qui est responsable, selon sa juridiction, de la question des autochtones.

M. Lesage Je m'excuse, mais comment pouvez-vous...

M. Bourassa: Donc, il va... Si vous lisez la proposition du 27 juillet, vous allez voir que l'objectif de la proposition du 27 juillet, c'est d'amener les parties à la table et, une fois qu'elles sont à la table, elles démantèlent les barricades et discutent sur le fond. Là, le gouvernement fédéral est prêt à intervenir sur le fond. Il l'était, il l'a toujours manifesté, mais, là, il l'a manifesté d'une façon particulièrement ferme ou éloquente cet après-midi.

M. Levac: Très rapidement, deux dernières.

M. Girard: M. Bourassa, j'ai une sous-question à la question de M. Lesage. Les Forces armées qui iront à Oka seront de quel nombre? Est-ce que ce sera une division, deux divisions, un régiment? Et deuxièmement, seront-ils francophones ou anglophones?

M. Bourassa: Je n'ai pas fait le décompte encore. Tout ce que je peux vous dire, encore une fois, c'est que ce sont des questions, qui ont des implications pour la sécurité. Alors, je ne peux pas me substituer au commandant en chef ou au directeur de la Sûreté pour vous dire: Il y aura un tel nombre de policiers ou de soldats à tel endroit et tel autre nombre. Ils seront situés à tel endroit, d'autres là. Je pense que ces choses-là pourront être connues en temps utile.

M. Girard: Mais les francophones, les francophones, ça c'est facile.

M. Bourassa: Je peux vérifier et je vous en informerai. Je dois vous dire que si c'est seulement ça qu'il reste à régler, j'en serai fort heureux.

M. Levac: On va passer à l'anglais maintenant. Madame.

Mme X: Mr. Bourassa, I wonder if you can tell me, this is in Quebec, to call on the Canadian Army, what sort of process did you have to go through in Cabinet to decide that you would call in another – In some people's terms – foreign military?

M. Bourassa: As we have reported after one month the situation is extremely difficult. Obviously, this is a non-precedented situation. I cannot see the equivalent of that since a long, long time, I cannot see another precedent for that. So, we came to the conclusion that the National Defence Act could be applicable, and we did it.

Mme X: We have some problems between you and the Mohawks before trying to decide who

would be appropriate people to include in a negotiating group. Why do you have confidence as respected as Judge Gold may be that the Mohawks would be prepared to accept him as a mediator?

M. Bourassa: Their acceptance. Of course, in the communiqué they said they are accepting judge Gold as a mediator or as «agent de liaison» as they said.
Mme X: Was it them that suggested judge Gold or that may come from you and the Federal Government?

M. Bourassa : Not really. I suppose they were consulted on him. When you are appointing somebody who has to exercise power on both sides normally you are doing consultation with the different sides, the different parties. Sa, normally, I would expect that there were discussions whether he will be acceptable ta them.

M. Noseworthy: So, you had time ta speak with general Foster. Did he tell you what group will be moved in? Will they replace the Sûreté and will there be as heavily armed as they were during the October crisis?

M. Bourassa: I answered a few moments ago in French that ail those questions are concerning security. And I do not think it will be proper for me now ta discuss question of security with the press.

M. Noseworthy: Will the Surety be moving out?

M. Bourassa: They will be joint action, joint work with the Sûreté du Québec. They are there since a month; they did an exceptional job, this was a non-precedented situation, as I have mentioned a few moments ago and so they had ta assume their responsibilities ail over Québec, so they will work with them.

M. Noseworthy: Sa, you are reenforcing the lines and the police are not moving out.

M. Bourassa: They will be... Obviously, some people from the Sûreté du Québec could assume some responsibilities elsewhere; that will be joint action between bath.

M. Noseworthy: Sir, do you not predict that the Mohawks are going ta resent this move and it is going ta heat-up the situation?

M. Bourassa: No. This was dons more than 100 times. I think... Yes, the 109(?). Sa, I suppose that they will understand. After all, we have ta assume protection of our people. They are armed, as you know. Sa, therefore, we have ta assume our responsibilities. Do not forget that one... Caporal Lemay is dead.

A voice: Mr. Premier, I am not still not clear as well in what the army ls actually going ta be doing. What is your idea? Will it be like a peace keeping force in ... or something like that? W111 they be armed? What is your idea.

M. Bourassa: Yes. They will be armed, obviously. The Worriers are armed. So, I suppose people from the Army will be armed. What they are doing is ta constitute a support force, that

is what we call "force de soutien". So, they could work with the Sûreté du Québec in order to assume the protection of the security of the people, but this, in a non-confrontational way. A voice: It is a very serious thing to call-in the Army. Did you really feel that public security was that risk that you had to go this far?

M. Bourassa: I believe that, after a month, it was my responsibility to do what many others did before me.

M. Levac: M. Phil Authier.

M. Authier: When did you make the final decision to call-in the Army? Was that yesterday? When did you make the final decision, first question and the second part is: Do you fear, after many warnings from people even internationally, that this could be dangerous, what you are proposing? Do you fear a reaction?

M. Bourassa: If the reaction of the international media is bad, it is because they are ill-informed. I gave the example of Le Monde three weeks ago, saying that an Indian was killed by the Provincial Police. If they are getting that kind of information, obviously, they could reach other conclusions. But I hope they will have a correspondent here to go to Oka and to go to Châteauguay and to see what is happening to ten of thousands of innocent citizens who are the victims of a very difficult situation for weeks and weeks and they could discuss, they could ask some questions from residents from Oka: What kind of treatment they have to accept from the Warriors? So, if they are well informed, they will understand that the Québec Government is extremely moderate facing that kind of situation.

M. Levac: And when will you make your decision, Sir?

M. Bourassa: At the appropriate time.

Une voix: Premier, how long does Chief Justice Gold have to do his

M. Bourassa: I am sorry?

Une voix: How long does Chief Justice Gold have to do his job?

M. Bourassa: My information is that he wants to do that pretty quickly and that he should know pretty quickly how long it will take to reach a conclusion about the feasibility of having an agreement.

Une voix: And was this what you had in vision when you said they had 48 hours to come back to the table? Did you actually see someone coming in as a mediator or was it the Army all along?

M. Bourassa: What I had in my mind two days ago, you are seeing the results today.

Une voix: Mr. Bourassa, the Armed Forces will they act like they did during October crisis, or will they act like they do in Cyprus as peace mediators? That is acting two different ways.

M. Bourassa: You were in Montréal during the October crisis?

Une voix: And also in Cyprus.

Des voix: Ha, ha, ha

M. Bourassa: I have to tell you that I help I was clear but I realize that I could have been clearer. I am not asking the Army and suspending individual liberties. In Federal Law, there are two laws, one according to the National Defense Act and another one according for emergency powers. So, I think I was quite clear that I am asking the contribution of the Canadian Army, according to the National Defense Act, section 275.

Une voix: O.K Will this mean more logistics, aid than anything else?

M. Bourassa: There is no suspension in individual liberties. You could write whatever you want to write about the Government, you will be in total freedom to do it.

Une voix : A last question. I do not want to make it, funny here, but you have one the OPF, and then you have the Army, you are going to have too many too many chiefs and not enough Indians. I mean that they need one chief. Who is going to be the chief?

M. Bourassa: What...

Une voix: I mean I miss on talking about the Army.

M. Bourassa., Yes, except that the use of words was somewhat ambiguous. What I said a few moments in French is that according to the law of the National Defence it is the Government who is asking for the Army who is responsible for the work. Of course, it has to be discussed. The chief of staff of the Army has to take the time to have his troupe ready, etc., etc., and I was told this could be done very quickly. But, the Government who is asking the Army to intervene is responsible. So, that means that the Sûreté du Québec will discuss with the Army and, obviously, if there is a decision which has to be taken, the Sûreté du Québec should collaborate with it, should be part of it.

Une voix: They will decide who will be the chief for an emergency situation?

M. Bourassa: The Québec Government has to be part of it, as the Canadian Government to some extent there.

Une voix: That I understand, but I mean: If there is an emergency situation, they do not want to have time to discuss Ottawa call Québec and discuss who is going to decide what. They want to have one chief.

M. Bourassa: But the mandate will be there. M. Levac: Madame.

Une voix: You have said in first that it will take some hours to prepare the Army for that sort of action.

M. Bourassa: Yes.

Une voix: But I wonder if you could Just tell us if in chat some hours ta prepare means that we might see an increase presence starting this evening or perhaps not starting for a few days.

M. Bourassa. I do not have no exact hour from the General Foster, but he told me that it will be very quickly, in question of days, et the maximum. I mean hours or a day, I said, at the maximum.

Une voix: We hear from Mr. Mulroney that this hais happened 109 cimes since Confederation. It makes it sound like it is almost a daily occurrence, but when the last Lime it happened, did it ail happen before 1918 or?

M. Bourassa: In Québec?

Une voix: In Québec or-and Canada.

M. Bourassa: I can give you the list. Could you give the list ta that gentleman there?

Une voix: But the most ment...

M. Bourassa: In the case of Québec, there was the October crisis, but the year before, I think it was the National Defence Act which was used at that lime In 1969.

Une voix: Sa it has not been involved...

M. Bourassa: At the Olympic, yes, but, of course, it was a different context.

Une voix: O.K. My other question is that, maybe, it sounds cynical, but it does not seem like much progress has been made on Sunday. You gave a 48-hour ultimatum until progress, and now we seem to back track. Now we have got a mediator on the preconditions rather than an actual resolution of the preconditions rather than an actual resolution of the preconditions. In an answer to Rick, you said that there is no deadline for Mr. Gold to hand in some sort of..., or to reach a conclusion.

M. Bourassa I expect... Juge Gold himself, I think, Is very anxious, as 1 am told, in a talk to him, that that should be solved very very quickly, as soon as possible. He will know, in a couple of days, if there is a deal which is possible. But I think, at least, now, vie have a context, there was a press communiqué by the Mohawks accepting the nomination, the appointment of judge Gold, ready to discuss, ready to go to the table. We have the Federal Government ready to discuss the substance when the barricades will be over, that is our policy also. In the case of Québec, we have additional security with the availability of the Canadian Army. So, I think, this is a different context.

Une voix: Mr. Premier, do you think that the Indians have won and have they won at gun point?

M. Bourassa: They won what?

Une voix: Won what they are looking for. They are going to get negotiations over the land, the Federal Government offered to buy the land.

M. Bourassa: I mean the Governments were always available, the Government of Québec at least and I expect it is also the case of the Government of Canada. We were always available to discuss with them. Already, we reached agreement on the self-government in two occasions. We have a self-government in the case of.... I think in December 1988 with one group of aboriginal. So, it is already Québec policy. So, we are going on with the policy we are practicing in the last few years. There is nothing new, except that we had to face people with arms and this is new. We have to be prudent in dealing with that. I am glad that almost everybody in Québec agrees with the prudence of the Government, not to look for an armed confrontation. So, if you exclude armed confrontation, if you don't want to risk blood path, your option is to work for a peaceful solution. I may take more time, but you are avoiding blood path.

Alright? Thank you very much.